

Groupe de suivi PNAI du CNLE

Document de contribution FNARS « Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées » 2.2.1.

Introduction

La FNARS approuve les trois objectifs affichés, d'autant que le premier : « réduire le chômage », n'est nullement partagé par l'U.E, qui ne vise que l'augmentation du taux d'activité.

Cependant, elle souligne qu'il n'y a pas d'opposition entre les logiques d'assistance et la reprise de l'emploi. En conséquence, elle propose la rédaction suivante : « mettre les logiques d'assistance au service de la reprise d'emploi ».

1- Allègement des cotisations patronales

Comme la Cour des comptes et le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, la FNARS constate que les allègements de cotisations sociales patronales ont eu un impact quasi nul sur les créations d'emploi.

Elle souhaite donc que cet « outil » soit utilisé uniquement comme complément à une action ciblée sur les structures accueillant les personnes les plus éloignées de l'emploi.

2- Services à la personne

Dans un rapport récent, l'OFCE a vivement critiqué l'impact de la loi Borloo. Loin de créer les 500 000 emplois annoncés, elle n'aurait créé, en équivalent temps plein, que 14700 postes. La FNARS regrette que l'IAE ait été relativement exclue des différentes aides institutionnelles et qu'elle bénéficie peu du soutien de l'Agence Nationale des Services à la Personne. Or, avec son réseau « ménage service », la FNARS revendique la spécificité de l'IAE dans le domaine des SAP, celle de l'accompagnement d'un public en difficulté. Plus largement, elle souligne que l'IAE peut être un acteur central dans les secteurs en tension. Dans cette optique, il conviendrait d'envisager un budget de formation et de professionnalisation pour sortir ces métiers de la précarité.

3- Contrat nouvelles embauches : CNE

Illustration de l'échec d'une fausse flexsécurité, le CNE devrait disparaître du PNAI. Dans la foulée du Grenelle de l'insertion, c'est vers la sécurisation des parcours et un équilibre entre les besoins des entreprises et la sécurité des salariés qu'il faut aller dorénavant.

4- Simplification des contrats d'insertion.

Là encore, il faudrait prendre en compte les conclusions du Grenelle de l'insertion et les deux projets de contrats uniques dans le secteur non-marchand et dans le secteur marchand, définis dans leur durée et leurs modalités, non à partir des statuts administratifs, mais à partir des besoins des personnes. Il faudrait insister sur l'intérêt de la territorialisation de ces outils. Mais, si l'aide au poste devait être appliquée aux ACI (ateliers et chantiers d'insertion), (nous avons évalué le montant de cette aide à 25 000 euros), la répartition des contributions respectives de l'Etat et des pouvoirs publics territoriaux devrait reposer sur un cadre légal sécurisant le financement de ces contrats et garantissant l'équité entre les territoires. L'essentiel est que les ACI ne soient pas contraints d'embaucher les personnes les plus productives et d'exclure les autres, ce qui serait contraire à leur vocation.

Enfin, dans un contexte de baisse des CAE, que le gouvernement justifie par la baisse du chômage, l'affirmation du recentrage vers les plus éloignés de l'emploi suppose le maintien du volume et du taux de remboursement de ces contrats aidés.

5- VAE

Pour les personnes en grande difficulté d'insertion, le bilan de la VAE reste modeste. La réforme de la formation professionnelle devrait donc être l'occasion de réfléchir aux conditions susceptibles de leur faciliter l'accès à la VAE. Il ne s'agit pas de remettre en cause les fondements de la VAE, mais de créer des conditions d'accès compatibles avec la durée des contrats dans l'IAE et de développer la formation des encadrants techniques de l'IAE. (Cf. le diplôme FNARS ETAE)

6- les SIAE

Le PNAI actuel parle des SIAE comme d'un « sas , sous statut salarié avec accompagnement social et professionnel adapté ». Aujourd'hui, l'idée de sas devrait être abandonnée. Certes, le passage le plus court possible dans l'IAE, demeure notre objectif. Cependant, il ne devrait pas être une obligation. L'expérience et l'évolution du contexte de l'emploi marchand nous conduisent à admettre que la sortie des SIAE ne doit pas être déterminée a priori.

D'autre part, le concept d'accompagnement doit être conservé dans sa spécificité historique : socio-professionnelle. Il ne doit être confondu ni avec la formation professionnelle alternée (comme dans les contrats de professionnalisation), ni avec le concept anglo-saxon de « coaching », qui vise la performance relative dans un contexte de concurrence et se limite à l'adaptation aux exigences de l'emploi marchand, au formatage à l'emploi. Or, le rôle de l'IAE est l'insertion globale de la personne; l'accès à l'emploi n'en est qu'un aspect et d'ailleurs, les autres dimensions de l'insertion (logement, santé, parentalité, surendettement...) conditionnent largement le succès de l'accès à l'emploi.

7- FSE

Les crédits FSE ont diminué de 34,25% pour la France métropolitaine. N'est-il pas incohérent et contraire aux objectifs de cohésion sociale et d'accès à l'emploi de ceux qui en **sont le plus** éloignés, que les diminutions drastiques de la programmation 2007-2013 touchent de plein fouet les structures de l'IAE, alors même, comme l'ont montré les études récentes coût/bénéfice, que les dépenses publiques dans l'IAE ne sont pas un coût, mais un bénéfice pour les pouvoirs publics, sur le strict plan financier, dans un rapport de 1 à 2?

8-SIAE et marchés publics.

Si l'accès aux marchés publics peut être une source supplémentaire de développement pour les SIAE, le conventionnement pluriannuel doit rester la norme, avec tout ce qu'il comporte de transparence. L'utilisation excessive des marchés publics comporte en effet un risque évident de dérive : celle d'évaluer la performance des SIAE en fonction de leurs résultats économiques et du taux de retour à l'emploi marchand, celle de l'exclusion a priori des personnes dont la productivité initiale ne correspond pas à l'exigence financière du marché. Poursuivre cette évolution serait absurde. En rappelant la mission première des SIAE de re-socialisation et d'accompagnement vers l'emploi par l'activité économique, le FNARS souhaite participer à la confection d'indicateurs adaptés à cette mission.

9- Pilotage à l'échelle territoriale

Dans le cadre du Grenelle de l'insertion, la FNARS a demandé qu'il y ait désormais un dossier unique de conventionnement et un pilotage unique à l'échelle territoriale. Les SIAE n'ont pas vocation à courir après les subventions, sans prévisibilité ni sécurité, auprès de multiples financeurs ayant chacun leurs propres règles. Un tel pilotage suppose un cadre légal définissant les partenaires et leur créant des obligations de résultat.

10- Sortie des logiques d'assistance

L'enfer, chacun le sait, est pavé de bonnes intentions. L'objectif affiché nous paraît illustrer le proverbe et plus induire une politique coercitive et de renoncement que de réelle stratégie d'accès de tous à l'emploi. Etant donnée la problématique complexe de l'exclusion, nous savons d'expérience que la coercition, la « carotte et le bâton », n'auront d'autres effets que de renforcer la pauvreté et l'exclusion pour les publics de l'IAE. Nous rappelons ici ce que nous avons dit dans le débat européen récent sur l'inclusion active : être actif, ce n'est pas seulement être en compétition avec d'autres concurrents sur un marché de l'emploi malthusien, c'est aussi être dans un démarche de socialisation, de recherche d'un logement, de rétablissement de sa santé, de désendettement, etc. Et cette activité/ activation se fait le plus souvent grâce à l'accompagnement socio-professionnel.

Mais derrière la notion de « sortie des logiques d'assistance » on peut aussi placer l'objectif du RSA. Rappelons ici que pour nous le RSA trahirait sa vocation s'il était isolé d'une politique sociale et économique d'ensemble et s'il conduisait à faire financer par l'impôt, des salaires maintenus à un niveau très bas. (Cf. les propositions de la FNARS sur le RSA)

11- ASI

Nous pensons que ce dispositif mériterait d'être développé.

12- La mobilité

Les problèmes de mobilité constituent en effet un obstacle majeur auquel le PNAI devrait accorder une plus grande attention.

Pour les plus « éloignés de l'emploi », il y a d'abord la difficulté psychologique de la mobilité. Celle-ci est en effet proportionnelle à la socialisation. Elle suppose un sentiment intime de sécurité et une confiance en soi suffisante, que visent à procurer l'accompagnement social et la résolution des handicaps sociaux.

Elle est liée aussi à l'absence d'autonomie dans le transport : absence de permis (coût, durée, difficulté : rappelons que certains adhérents de la FNARS ont mis au point des formations au permis adaptées et que des projets d'accès à l'automobile en insertion existent. Mais qui prendra en charge le surcoût de la mobilité?)

Soulignons enfin, le coût des transports en commun, l'impossibilité de les utiliser pour les travaux de nuit et en zone rurale.

13- Autres obstacles

Nous souscrivons naturellement à l'évocation des différents autres obstacles cités par le PNAI. Quelques précisions cependant.

Concernant la santé, la politique actuelle de transfert d'une part de plus en plus forte des dépenses sur les malades eux-mêmes et l'affaiblissement de l'AME, constituent un retour en arrière.

Pour le mal-logement, nous renvoyons à nos propositions sur l'habitat.

Pour « l'origine ethnique réelle ou supposée », nous souhaitons que la France se démarque clairement du concept anglo-saxon d'origine ethnique, anticonstitutionnel en France, contraire à notre culture et sans fondements scientifiques. Nous soutenons la notion de diversité, car les discriminations résultent le plus souvent d'un ensemble de facteurs.

De même, la notion de « personnes issues de l'immigration » est trop vague pour être opérationnelle. Rappelons que la définition engloberait aussi bien le Président de la République actuel qu'un enfant français (et non immigré) de parents Algériens. Les notions de discrimination et de diversité sont préférables.

En revanche, il serait bon de développer les politiques d'intégration et d'accès à l'emploi de droit commun des personnes immigrées et en particulier la reconnaissance de leurs diplômes.

Deux remarques pour finir :

-Nous proposons de développer l'accès au micro-crédit personnel en élargissant la définition des publics et des objets éligibles.

-Nous regrettons l'absence de référence aux AVA, alors que les ateliers de CHRS sont un outil d'accès à l'emploi immédiat, qui répond le plus rapidement et le plus directement possible aux besoins des personnes, sans entraves liées à leur statut administratif. Il représente pour les acteurs de terrain le premier stade et le plus souple de la démarche IAE.